

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

DE L'ATELIER DE PRESENTATION DES ETUDES MENEES SUR LES FLUX FINANCIERS ILLICITES (FFI) ET LE CONTRÔLE DE L'EQUITE FISCALE AU CAMEROUN (FTM)

Le 30 Septembre 2020 au Djeuga Palace Hôtel de Yaoundé



Septembre 2020

Par Sandrine, Nina et Olive.

L'an deux mil vingt, le 30 Septembre, s'est tenu à l'hôtel Djeuga Palace/Yaoundé, l'atelier de **présentation des études menées sur les Flux Financiers Illicites dans les échanges commerciaux (FFI) et le contrôle de l'équité fiscale au Cameroun (FTM) d'une part, et le renforcement des capacités sur les outils de suivi de l'équité fiscale et des flux financiers illicites (FFI) d'autre part.**

L'atelier de présentation des études sur les FFI, FTM et la séquence de renforcement des capacités a connu la participation d'une cinquantaine de personnes, regroupées en 05 catégories :

- Les autorités administratives, à savoir : le Ministère des Finances (MINFI) représenté par la Direction Générale des Impôts (DGI) la Direction Générale des Douanes (DGD) et la Direction Générale du Budget (DGB) ; du MINEPAT ; du MINCOMMERCE ; de l'ANIF ; de la Chambre des Comptes ; la Chambre de Commerce, des mines et de l'artisanat, le Processus de KIMBERLY ;
- Les Partenaires techniques & financiers tels que le FMI et la Délégation de l'UE ;
- Les Organisations de la Société Civile, en l'occurrence Freedom Service ; Zenu network ; ADIN ; CRADEC ; TI-Cameroon; Afroleadership ; FASEDEV ; RESIPAT ; PWYP ; SNJP ; AGNR.
- Les médias représentés par The Guardian post ; INTEGRATION ; CRTV NEWS ; INFO TV ; VOX AFRICA ; AGENCE ECOFIN ; EQUINOXE ; Afrikinfo.net ; ECOMATIN.
- Les membres de la Tax Force- Cameroon sur les FFI.

Les travaux ont été préparés et animés par le Consultant de réalisation des études, en la personne d'Idriss Linge, par ailleurs Team Leader de la TF/FFI, avec la contribution de MBALLA MBALLA Jean, Directeur Exécutif du CRADEC, NOAH MBANG Merlin, membre de la TF/FFI et modéré par TSOUNKEU Martin Général Representative d'ADIN.

Cinq étapes ont ponctué le déroulement des travaux à savoir :

- Mot de bienvenue (contexte/objectifs) ;
- Présentation des résultats de l'étude sur les FFI dans les échanges commerciaux et Equité fiscale au Cameroun ;
- Contributions et enrichissement des études ;
- Synthèse et perspectives ;
- Renforcement des capacités sur les outils de suivi de l'Equité fiscale et des F.F.I.

1. Du mot de bienvenue

Dans son allocution, Monsieur **Mballa Mballa Jean**, Directeur Exécutif du CRADEC, et, Chef de file du Consortium des OSC de l'action sur la Gouvernance Budgétaire, a souhaité la bienvenue aux participants et les a remerciés de leur présence. Il a poursuivi avec le rappel du contexte qui fait l'objet de l'activité en question, à savoir la présentation des résultats des études menées. Ainsi :

L'étude **Fair Tax Monitor / contrôle de l'équité fiscale au Cameroun** est réalisé dans le cadre du projet « **Renforcement de la Justice Fiscale au Cameroun** » financé par l'Agence Norvégienne de Développement (NORAD) à travers Tax Justice Network-Africa (TJNA). Selon la constitution Camerounaise, chaque citoyen a le devoir de contribuer aux charges publiques de l'Etat, en fonction de sa capacité contributive. Cette étude avait donc pour objectif de vérifier l'effectivité de cette assertion et de voir le niveau d'équité fiscale au Cameroun. L'un des points saillants rencontré dans cette étude à travers la grille d'évaluation a révélé que le Cameroun est exposé aussi bien à d'autres phénomènes mais particulièrement au phénomène des FFI qui privent l'Etat du Cameroun d'importantes ressources budgétaires. Cet indicateur de lecture de l'iniquité fiscale au Cameroun, parmi bien d'autres, a fait l'objet d'une autre étude sur ce phénomène dans le commerce extérieur au Cameroun.

L'étude sur les **Flux Financiers Illicites dans les échanges commerciaux (FFI)** a quant à elle été menée dans le cadre de l'action « **Renforcement de la Gouvernance Budgétaire pour la fourniture des services de base durable dans le respect de la préservation de l'environnement** », financée par la Délégation de l'Union Européenne, dans le cadre de la coopération Cameroun-Union Européenne et mis en œuvre par le Consortium Africa Development Interchange Network (ADIN), Afroleadership, CRADEC, Dynamique Mondiale des Jeunes (DMJ) et Transparency International-Cameroon (TI-Cameroon).

Mr MBALLA MBALLA Jean a poursuivi avec la présentation des 4 objectifs que le projet vise à savoir :

- Réduire les Flux Financiers Illicites (FFI) pour le financement des priorités de développement ;
- Renforcer le système de passation des marchés publics pour une bonne qualité de la dépense publique;
- Promouvoir la mise en œuvre du principe de la responsabilité environnementale et sociale dans les projets miniers au Cameroun;
- Renforcer le système de suivi, de reporting et de communication sur la gouvernance publique et la mise en œuvre des ODD au Cameroun.

Il a renchéri en faisant état de ce que l'une des activités du premier objectif consistait donc à réaliser une étude de référence pour quantifier et qualifier les FFI au Cameroun. Le D.E a fini en rappelant que ce phénomène est une problématique globale car elle s'adresse à tous les pays et à cet égard, les chefs d'Etats des gouvernements Africains avaient pris la ferme résolution de s'engager dans la lutte contre les FFI. C'est ainsi qu'en janvier 2015, une étude commise par l'UA avait été présentée aux Chefs d'Etat et de gouvernement par un groupe de haut niveau sur les FFI afin d'arriver à comprendre et à apporter une réponse pour la réalisation de l'agenda 2063 de l'Union Africaine, l'agenda 2030 des Nations Unies et, aux agendas nationaux respectifs, et le cas échéant du Cameroun, la Vision 2035.

2. Présentation des rapports sur l'Equité Fiscale et les Flux Financier Illicites par le consultant.

a. Présentation de l'étude sur l'équité fiscale au Cameroun

S'agissant de l'Equité Fiscale au Cameroun, le consultant a présenté les objectifs que visait l'étude. En effet, il était question d'évaluer le niveau d'inclusion de la dépense publique au Cameroun, ainsi que la capacité de l'Etat à mobiliser les ressources budgétaires domestiques, sur la base d'un impôt équitable. Au terme de l'étude les constats suivants ont été relevés : De grands efforts ont été faits pour améliorer les conditions de vie des Camerounais, toutefois, un ensemble de défis nouveaux sont apparus, et ont dilué le peu de résultats précédemment obtenus. C'est ainsi qu'on observe que le nombre de pauvres reste relativement élevé, plus d'enfants vont à l'école, mais peu achèvent un cycle scolaire, les infrastructures critiques continuent de manquer dans plusieurs domaines et l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD) est compromise avec l'apparition de nouvelles crises (la Covid-19, les crises sécuritaires, le changement climatique etc.).

D'après le consultant, les raisons évoquées par les uns pour justifier ces maux sont le fait de la mauvaise gouvernance. Or, en menant cette étude il a trouvé d'autres raisons à l'instar de l'insuffisance des ressources financières rhétoriques. Le cas de la santé et revenus fiscaux sont venus étayer ce point de vue. En effet, en s'appuyant sur le secteur de la santé, d'après l'indicateur de la banque mondiale, sur la période de 2012 à 2017, le Cameroun a nettement amélioré ses dépenses de santé par habitant à hauteur de **32,57%** alors que la France sur la même période, n'a amélioré sa dépense de santé par habitant qu'à hauteur de **28,80%**. Dans la même lancée, toujours d'après l'indicateur de la banque mondiale, sur la période de 2012 à 2017, le Cameroun a enregistré une hausse de ses revenus fiscaux à hauteur de **57,0%**, en comparaison à la France qui n'a enregistré qu'à hauteur de 22%. Or le taux d'imposition générale de la France par rapport au PIB avoisine les 44,2%, 3^{ème} économie imposée de l'OCDE, après le Danemark 48 % et la Suède avec 44,5 % du PIB. Celle du Cameroun n'est que de 13,1% en 2018. Par ailleurs il est relevé que dans le système camerounais, la

performance en matière fiscale est largement dominée par la fiscalité indirecte, donc sur la consommation. Il en ressort donc qu'en plus des problèmes de gouvernance, le pays a un problème d'iniquité sur de mobilisation de ressources.

Au final, l'étude sur **l'équité fiscale au Cameroun** a formulé plusieurs recommandations notamment celle de mettre en place un dispositif favorisant la transparence sur les Flux Financiers afin de minimiser le degré d'illicéité.

b. L'étude sur les F.F.I dans les échanges commerciaux

Quant à l'étude sur les Flux Financiers Illicites dans les échanges commerciaux, le consultant a partagé sur le chiffre clé à retenir, à savoir **31,5 milliards \$**, qui représente en général les pertes estimées en lien avec les FFI sur une période 2007-2018. Ensuite, il a poursuivi avec l'estimation des détails desdites pertes dans divers secteurs en l'occurrence ceux de l'import/export (**12,5 milliards \$**), du secteur pétrolier (**13,2 milliards \$**) et des revenus fiscaux (**5,8 milliards \$**) découlant de l'application des conventions signées avec les partenaires. M. Linge a poursuivi en présentant la méthodologie qui lui a permis de recueillir les chiffres. Il a continué son analyse en se penchant sur les cas d'exposition du Cameroun aux FFI. L'étude conclut avec des recommandations à l'endroit du Gouvernement, du Parlement, de la Société Civile et les Partenaires au développement. Enfin, il a achevé en présentant les raisons pour lesquelles on devrait lutter contre les FFI : permettre une meilleure collecte des recettes fiscales, garantir l'équité fiscale, réduire l'exposition nocive à la dette et avoir les moyens de son développement afin d'atteinte les ODD.

3. Commentaires, contributions et Suggestions apportées à l'étude

Les commentaires, contributions et suggestions ci-dessous ont été formulées :

- Pour ce qui est des données historiques, le Fonds Monétaire International se réfère aux données des autorités administratives. Dès lors, s'il y a un écart, cela serait dû à une mise à jour. A titre illustratif, l'étude révèle un écart de 2.5 milliards sur une période donnée, or en 2011, on voit un écart de 2.2 milliards. Ce dernier serait le fait du taux de change. Il importe donc de regarder de près comment les procédures se font, et de bien analyser les sources d'écarts, afin de ne pas les confondre avec les flux financiers illicites proprement dits. Il faut également noter que les valeurs FOB et les valeurs CAF peuvent être considérées comme sources d'écarts.
- Pour vérifier les écarts entre les déclarations des pays importateurs et exportateurs, il est judicieux et impératif de se rassurer d'avoir pris en compte les frets, les coûts d'assurances et autres frais occasionnés entre le pays de départ et celui de destination.
- Les facteurs de surfacturation et sous-facturation sur les importations et exportations ont été bien identifiés. Toutefois l'accent doit être mis sur la part qui devrait être liée aux FFI pour éviter de surestimer les chiffres. Les avantages fiscaux et subventions généralisés ont également été passés au peigne fin. Ceux-ci sont en effet problématiques, voire régressifs, car bénéficiant aux plus riches. Cela a d'ailleurs fait l'objet d'une discussion dans le cadre de la loi portant incitation à l'investissement. C'est une loi généralisée et couvrant tous les secteurs. Cette loi représente une faille dans le système fiscal, car elle est censée couvrir un secteur particulier. Les citoyens de mauvaise foi pourraient l'exploiter à mauvais escient, tuant ainsi le tissu local.
- Il a été recommandé d'exploiter le rapport d'étude sur la dépense fiscale, document initié par le Gouvernement depuis 2016.
- L'étude doit préciser les outils qu'il faut mettre en place pour résoudre le problème de fausses factures.

Des échanges et des discussions qui ont eu lieu, l'on retient ceci :

- Il faut sortir du simple principe des flux comme étant des flux de revenus disponibles, et considérer en revanche les flux financiers illicites comme étant des flux des ressources financières qui auraient pu servir notre économie.
- Les FOB par rapport aux gaps ont été effectivement pris en compte. Ainsi, après avoir calculé toutes les dépenses nationales, les dépenses administratives, les dépenses d'assurance et transport, ces coûts ont été soustraits des gaps afin d'obtenir le chiffre en matière commerciale mentionné dans le rapport. Toutefois, le différentiel entre le prix de marché et les prix d'acquisition n'a pas été pris en compte.
- Concernant le e-commerce, la taxation digitale à date est encore très compliquée. La solution qui tout de même est proposée par les OSC internationales dont TJNA, TJN et autres, consiste à la taxation unitaire et par répartition en fonction du pays où l'activité a été réalisée. Une avancée est à noter au Cameroun qui a mis en place une taxe sur les publicités et une retenue à effectuer dans les activités de e-commerce.
- La BEAC a pris le leadership dans les transactions pétrolières et cette initiative est à féliciter car elle permet de ramener la devise au pays.
- On ne peut pas dire que les problèmes de la corruption et des F.F.I sont dus seulement à la mal gouvernance. Certes il faut aborder la bonne gouvernance, mais le problème est aussi tout autre. Raison pour laquelle les OSC doivent se saisir des questions techniques, porter les débats techniques pour que le peuple soit éclairé, informé, éduqué et puisse demander des comptes concrets au politique.
- La majeure partie des écarts observés est due au fait que les exportateurs Camerounais ne rendent pas compte fidèlement de ce qu'ils ont vendu à l'international. C'est ainsi qu'en mi-2017, le gouvernement de la banque centrale déclarait que 37% des demandes d'exportations qu'il reçoit sont fausses. La part des gaps dans les importations est beaucoup plus faible.
- L'administration fiscale fait des efforts mais ayant plusieurs responsabilités, elle est incapable de tout gérer seule. La Société Civile doit de ce fait se sentir concernée et apporter sa pierre à l'édifice.
- Les FFI ne sont pas une réalité propre aux Africains, les pays européens rencontrent bien plus. Le phénomène paraît plus énorme pour l'Afrique car il n'a pas assez d'argent.
- L'OCDE est en train de reconnaître que les contrats entre parties liées au sein des multinationales ont fait perdre beaucoup d'argent en termes de fiscalité.
- Ne pas toujours voir les accords de partenariat économique comme des problèmes. Mais être tout de même vigilant et prudent à la lecture des accords avant signature.
- Bien que l'ouverture des Compte offshore soit légale, il est toutefois judicieux de s'interroger si elle peut être considérée comme normale. Aussi, d'après la Banque Centrale, la création des comptes offshores obéit à un processus. Les comptes offshores en question dans l'étude résultent plutôt des comptes autorisés par les contrats pétroliers en ce qui est en marge des exigences de la Banque Centrale.
- Les comptes autorisés par les contrats pétroliers en dehors des exigences de la Banque Centrale s'élèvent à 50 millions. Ces autorisations n'obéissent pas à la réglementation de création des comptes, bien que des comptes légaux ne soient pas forcément justes.
- L'un des éléments qui déclenche la création monétaire au Cameroun résulte de la vente à l'extérieur. Or si celui qui vend ne signale pas à la Banque Centrale, il n'y aurait pas de retour de devises ni d'impression du Francs CFA. Même si c'est autorisé par le code minier, il n'est pas conforme car cela relève de la compétence de la Banque Centrale. Egalement, cela a des répercussions en matière de pertes de ressources.
- Les dépenses associatives de la SNH se révèlent très opaques. En effet, en 2017 on avait environ 180 milliards de dépense d'association, plus de 200 milliards de dépense fiscale dues à l'exploration et

l'exploitation pétrolière. Ces dépenses n'étant pas détaillées elles sont sujettes à des spéculations de tout genre.

- Il est important que le gouvernement clarifie sur les dépenses d'association dans la gestion des différents contrats pétroliers ;
- La Banque des règlements internationaux déclare un stock de 1.5 milliards \$ de dépôt de résidents Camerounais (que sont les entreprises, gouvernement et ménages). Ce stock s'est constitué par exemple en 2016 suite aux spéculations liées au doute de la parité. Quand on parle de stock, il faut voir comment il s'est constitué et quel pourcentage l'on pense être licite ou illicite.
- Sur la base des informations vraies et fiables, la Société Civile doit saisir la Banque Centrale (BC) pour dénoncer tout compte offshore illicite.
- La BC chargée de surveiller les réglementations des contrats signés entre les états et les compagnies n'a pas toujours en sa possession les dits contrats.
- Il existe bel et bien des règlements toutefois, ceux-ci peuvent avoir des vides juridiques sur lesquels d'aucuns pourraient s'appuyer à mauvais escient. La BEAC fait le tour pour contrôler les comptes offshores. Il est important de faire la part des choses avant de qualifier un compte offshore d'illicite ou licite.
- Pour estimer ce qu'on perd on va au-delà du légal en mettant un accent sur la normalité.

A la fin des échanges et des discussions, la synthèse générale et les perspectives ont été formulées.

4. Synthèse et perspectives

- Différencier le chiffre de 31,5 milliards afin d'avoir un chiffre indiscutable, pour être capable de le soutenir à tous égards. S'il y'a des choses discutables, présenter les points de différenciation.
- Se rapprocher du MINEPAT qui a commis une étude sur la comptabilisation et la valorisation des exportations du Cameroun. Ceci, aux fins d'engager une collaboration, réflexion et créer des synergies pour s'assurer d'une convergence de résultats et de recommandations.
- Prendre en compte le politique dans la réflexion. Toutefois, ne pas se perdre dans les débats politiques mais travailler pour générer les débats techniques pour les mettre à disposition du politique. Au-delà des passions politiques, avoir les éléments techniques pour guider le politique dans ses discussions et ses choix de décisions.
- Bien que le parlement vote plus de projets de loi au détriment des propositions de loi, l'on ne doit pas pour autant s'abstenir de leur adresser des recommandations. Le champ de recommandations ne peut donc pas être exclu à l'endroit du parlement. A cet égard, il n'y a que le parlement pouvant voter une loi criminalisant la fraude à l'Import/Export.

5. Renforcement des capacités sur des outils de suivi de l'équité fiscale et les FFI.

1^{er} Enseignement : Le Cadre Commun de Recherche (CRF) présenté par Monsieur **Jean Mballa Mballa**, Directeur Exécutif du CRADEC.

De son exposé sur le thème du Cadre Commun de Recherche (CRF), le DE a présenté 6 Catégories d'indicateurs à prendre en compte dans l'observation ou l'évaluation du niveau d'équité dans le système fiscal national, à savoir: (i) la répartition et la progressivité de la charge fiscale, (ii) la suffisance des recettes et les fuites fiscales, (iii) la gouvernance et la transparence des exonérations de l'impôt sur les sociétés, (iv)

l'efficacité de l'administration fiscale, (v) les dépenses du gouvernement et (vi) la transparence et la responsabilité.

Sur la base de ces 6 éléments nous pouvons vérifier si notre système fiscal est équitable ou non, en utilisant une grille d'analyse des données collectées à travers un questionnaire. Il a poursuivi avec quelques exemples de pays à l'instar du Cameroun qui est à sa première édition et des ces exemples, on relève les indices ci-après qui permettent d'effectuer un suivi: Impôt sur le revenu des particuliers (IRP), Impôt sur le revenu des Sociétés (IRS), Impôt sur la fortune, TVA / taxe sur le chiffre d'affaires, Taxe forfaitaire/taxe sur le chiffre d'affaires (taxes sur l'économie informelle).

2^{ème} Enseignement : Indice de Paradis fiscal des entreprises/Corporate Tax Heaven Index présenté par Idriss Linge (Consultant)

L'indice des paradis fiscaux pour les sociétés ("Corporate Tax Haven Index" ou CTHI) classe les principaux paradis fiscaux du monde, en fonction de l'agressivité et de l'étendue du rôle de chaque juridiction en facilitant l'échappement à l'impôt par les multinationales, et permettant l'érosion de la base d'imposition des autres pays du monde, notamment dans les pays où l'activité économique a généré des revenus et des profits pour des opérateurs. L'indice vise aussi à mesurer dans quelle mesure chaque pays contribue à une ["course vers le bas"](#) au niveau mondial en matière d'impôt sur les sociétés. Cet indice a été lancé le 28 mai 2019 et est publié tous les deux ans. Ces paradis fiscaux ont des conséquences sur l'économie du pays en ce sens qu'elle l'appauvrit. Cet outil a pour but d'attirer l'attention sur les pays avec lesquels on signe des accords.

3^{ème} Enseignement : Indice d'Opacité Financière/Financial Secrecy Index présenté par Idriss Linge (Consultant)

L'indice d'opacité financière classe les juridictions en fonction de leur opacité et de l'ampleur de leurs activités financières offshore. C'est un classement politiquement neutre, un outil pour comprendre les sphères de l'opacité financière internationale, les paradis fiscaux (appelés aussi juridictions opaques), ainsi que les flux financiers illicites ou encore la fuite des capitaux.

L'indice 2019 a été présenté en Février 2020.

L'indice d'opacité financière complète celui qui est connu sous l'appellation d'[indice des paradis fiscaux](#) pour l'impôt sur les sociétés qui classe les plus grands paradis fiscaux destinés aux compagnies multinationales.

4^{ème} Enseignement : Les mécanismes des impôts présenté par NOAH MBANG Merlin (membre de la TF/FFI)

Monsieur NOAH MBANG a défini la dépense fiscale comme étant les avantages fiscaux dont peuvent bénéficier les contribuables dès lors qu'ils remplissent certaines conditions, il a aussi dit que la dépense fiscale peut encore être définie comme la perte de revenus qui est estimée par l'état en raison du fait qu'il a accordé des allègements fiscaux ou des préférences à une classe particulière de contribuables.

Il a ensuite relevé 3 éléments qu'on trouve dans la définition de la dépense fiscale. A savoir qu'elle a une visée incitative, qu'elle résulte des dérogations du système générale de l'impôt de droit commun et qu'il y'a équivalence entre les dépenses fiscales et une subvention directe.

Il a fait état de ce que pour encourager une activité, le gouvernement peut choisir soit d'investir et d'injecter de l'argent ou de procéder par la méthode de dépense fiscale ou d'exonération.

La perte de revenu ou dépense est calculé comme la différence entre l'impôt qui aurait été payé dans le cadre d'un droit calculé et qui identifie ce que l'administration fiscale doit normalement demander à ce contribuable et le montant qui finalement a été payé par celui qui a bénéficié de cette exonération.

Les dépenses fiscales peuvent prendre différentes formes. C'est ainsi qu'il y'a l'exonération fiscale, la déduction d'impôt, la compensation ou le crédit fiscal, le taux d'imposition favorable ou réduit, l'assujettissement qu'on peut suspendre à un moment donné (après les émeutes de la faim en 2008 par exemple, certains denrées ont été exonérées de la TVA), les assujettissements partiels, report des déductions d'impôts, report des amortissements. Tout cela constitue des aménagements des dépenses fiscales.

La politique de dépense fiscale peut être appliqués à toutes formes de législation fiscale c'est-à-dire à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, l'Impôt sur les Sociétés, la TVA, le droit d'assise, l'impôt foncier, le Droit d'enregistrement.

S'agissant de l'objectif/impact on peut dire que les gouvernements peuvent faire des dépenses fiscales de véritables outils efficaces et redoutables des politiques fiscales.

Les dépenses fiscales ne permettent de minimiser l'impôt des contribuables que s'il a une bonne maîtrise en fiscalité, il peut en les invoquant ne pas payer l'impôt. La dépense fiscale peut par ailleurs être la résultante d'une action volontaire pour encourager un comportement particulier. Elle peut être un moyen incitatif pour les citoyens et entreprises.

Leurs impacts sur le budget semblent moins visibles que les dépenses normales. Elle peut profiter à des groupes d'intérêt disproportionnés qui réclameraient à corps et à cris qu'elle soit maintenue et pas réduite. Les dépenses fiscales peuvent être très importantes comparées aux dépenses normales du gouvernement. Il est donc important que les OSC les surveillent, qu'elles évaluent leurs impacts, qu'elles poussent les gouvernements à fournir les informations détaillées et qu'elles effectuent des contrôles périodiques.

Il a conclu sur les problèmes que peuvent soulever les dépenses fiscales. Aux nombres des problèmes énumérés, nous notons entre autres : la méthode d'évaluation, transparence budgétaire, la cible réelle ou finale, les dépenses fiscales qui ne font pas l'objet d'un vote.

En somme, la TF/FFI et les participants ont reçu des connaissances sur : les rôles et contributions possibles des instruments qui vont permettent de suivre et apprécier régulièrement les niveaux d'équité fiscale, d'incidence des flux financiers illicites au niveau du pays et les mécanismes de l'impôt particulièrement les dépenses fiscales.

Ces exposés ont soulevé bon nombre de questionnements au rang desquels les participants voulaient connaître les mécanismes de suivi et d'évaluation des exonérations, la formule de taxation utilisée dans le E-commerce en particulier, la façon dont on compense le manque à gagner suite à une exonération, la maîtrise de la dépense fiscale en terme d'évaluation par l'administration fiscale, l'exposition du pays suite aux exonérations accordées, le sort des contribuables qui ont bénéficié des exonérations sans contrepartie, l'atteinte des résultats des exonérations, les solutions au renforcement des capacités des institutions, l'immatriculation fiscale, le cadre d'intervention des OSC.

Des échanges et interaction qui ont eu lieu, l'on retient que :

- Concernant le e-commerce, on a l'impression que ceux qui créent des richesses pour leur profit ne payent rien, car c'est le consommateur final qui subit l'impôt.
- La TVA n'est pas une taxe équitable et il est nécessaire de revoir la formule de collecte.

- La TVA est un impôt de consommation, alors que l'IR est progressif et ceux qui ont le même revenu paie le même impôt.
- Les OSC doivent apporter des contributions devant être intégrées dans l'élaboration du plan triennal de réforme 2022-2024.
- Vue le dernier rapport d'évaluation des dépenses, l'on constate que l'administration n'a pas la possibilité d'évaluer la loi pour ce fait, les OSC peuvent exploiter cette piste.
- L'administration doit revoir les prix du carburant car en analysant l'on constate qu'il y'a pas de subvention.
- Les OSC doivent collaborer avec l'administration pour contribuer à leurs travaux dans l'intérêt commun.
- L'on doit tendre vers une société civile active en sortant des débats stériles mais en proposant des pistes de recommandations et solutions concrètes.
- Les exonérations ne résolvent aucun problème car elle profite à une minorité qui parfois n'en a même pas besoin compte tenu de son niveau de richesse.
- Le mécanisme d'évaluation, suivi et contrôle d'exonération doit effectivement faire son travail selon les textes d'application de la loi de 2013. Le suivi a toutefois des limites comme la pluralité des intervenants, le vice dans le suivi, le dossier d'agrément, risque de cumul d'exonération.
- La taxation du e-commerce entre particulier est encore dans la phase d'étude.
- Les OSC doivent être attentives et veiller au respect des RDV des autorités sur les questions de transparence, publication des rapports. Ils doivent même tenter des procès d'intérêt public aux structures qui n'ont pas respecté leur cahier de charge. A titre illustratif, les importateurs de poissons qui bénéficient des exonérations et pourtant sur le terrain les prix n'ont pas changé. Ils doivent être interpellés sur la question.
- Les OSC doivent s'approprier les lois jumelles du 18 juillet 2018 portant code de transparence et bonne gouvernance afin d'effectuer la surveillance.
- L'immatriculation est une carte qu'on attribue aux contribuables (salarié, entreprises). Pour les opérations à l'international, les contribuables doivent produire des attestations de non redevance fiscale.
- La DGI a mis en place une initiative « inspecteur sans frontières » pour avoir des capacités et dans cette initiative il y'a un volet formation. La loi des finances 2019 ouvre la possibilité des contrôles conjoints.
- Le secret bancaire n'est pas imposable à l'administration fiscale.
- Aucune entreprise ne peut se prévaloir des signatures de conventions d'exonérations.
- Trouver les ressources pour financer le développement.
- Les OSC vont se rapprocher de l'administration pour recueillir les informations devant leur servir pour proposer le projet de texte d'application pour la mise en application de la loi sur le code de transparence et gouvernance du code minier.

6. DE LA SYNTHÈSE ET LA CLOTURE DES TRAVAUX

De la clôture de l'atelier de présentation des résultats des études sur les FFI et FTM l'on retient que :

- Toute œuvre étant certes humaine, les participants ont toutefois tenu à féliciter la qualité des rapports;
- Les participants ont reconnu que la méconnaissance des dures réalités que connaît le secteur du commerce international constitue en effet un frein dans sa gestion par le Gouvernement ; Ce type d'initiative (que sont les séances de renforcement de capacités des autorités administratives) est à encourager ;

- Les participants ont formulées des doléances de renforcement de capacités supplémentaire ;
- Il a été annoncé qu'à la suite des présentations des études, une stratégie de plaidoyer devra suivre.

Fait à Yaoundé, le 6 octobre 2020